

ÉPOUX ou PÈREPrénoms Franck, Marc, FlorentNom ⁽¹⁾ SELLES(1^{re} partie) _____ 2^{nde} partie _____)⁽²⁾Né le 13 mai 1984
à Nice (AM) M heures
à Nice (AM)de ⁽²⁾ Gilbert, Raymond SELLESet de ⁽²⁾ Josiane, Gahnielle, Pierrette DESCHAMPSExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1902le ⁽³⁾ 5 octobre 2012Mentions marginales ⁽⁴⁾

Mariage célébré à _____

le _____

Les futurs époux ont déclaré ⁽⁵⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

Mentions marginales ⁽⁴⁾**ÉPOUSE ou MÈRE**Prénoms Caroline LaureNom ⁽¹⁾ FRANTZ(1^{re} partie) _____ 2^{nde} partie _____)⁽²⁾Née le 8 Août 1985
à M HAYANGE (Moselle) 05 heures
à HAYANGE (Moselle)de ⁽²⁾ Nicolas Georges FRANTZet de ⁽²⁾ Joselyne Laure DUCAINEExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 208le ⁽³⁾ 20 octobre 2012Mentions marginales ⁽⁴⁾⁽¹⁾ Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »⁽²⁾ Prénoms et nom du père et de la mère.⁽³⁾ Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.⁽⁴⁾ Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait.⁽⁵⁾ Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... »

ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n° 2012-09-27-000000000000000000

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2012-09-27-000000000000000000

Le 30 Septembre 2012

à 08 heures

est né(e) ⁽¹⁾ Hugo, Gilbert, Nicolas, SELLES

(1^{re} partie)

2^{nde} partie

)⁽¹⁾

du sexe masculin

à Saint-Nazaire
(Val de Nantes)

(2)

reconnu(e) ⁽³⁾ le 1er Octobre 2012 à
Saint-Nazaire (Val de Nantes)

par le père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

2 Octobre 2012



Signature HELGEN

ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénom, nom) née le... »

(4) Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieu de la ou des reconnaissances, préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 85

Le 31 janvier 2016

à 11 heures 40
est né(e) (1) Mathis Chris Helve

SELLES

(1^{re} partie) _____ 2^{nde} partie _____) (1)

du sexe garçon à Quincy-Sous-Sénart (Essonne)

(2)

reconnu(e) (3) à la naissance

par le père

Délivré conforme aux registres, le 31 février 2016

Mentions marginales (4)



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... ». »

(3) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) (1)

(1^{re} partie)

heures

) (1)

du sexe _____ à _____

(2)

reconnu(e) (3)

par

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... ». »

(3) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.